



Projet de loi de finances rectificative 2012 : pour un allègement du régime des plus-values immobilières.

Tout le monde connaît les effets pervers d'un durcissement de la fiscalité immobilière.

La réforme des plus-values immobilières entrée en vigueur le 1^{er} février 2012 l'a encore démontré par un coup de frein de l'activité !

Dans ce contexte, pour juguler le risque de pénurie d'offre sur le marché de l'ancien, propice à l'accession à la propriété et à de nouveaux investissements locatifs, **la FNAIM souhaite encourager une révision du régime actuel des plus-values dans le projet de loi de finances rectificative 2012.**

Consciente que pour favoriser le retour à l'équilibre budgétaire, il est impossible de revenir à un régime d'exonération au bout de 15 ans, la FNAIM souhaite néanmoins un allègement du barème.

C'est une condition nécessaire pour redonner confiance au marché.

Dans ce contexte, **la FNAIM encourage la nouvelle Assemblée à voter la proposition de François Hollande d'instaurer un abattement de 5% par année de détention au-delà de la deuxième, soit une exonération totale après 22 ans.**



LA FNAIM EN BREF

Première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France, la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs 13 métiers, depuis 1946. Elle fédère aujourd'hui 12 000 entreprises qui servent les intérêts du consommateur dans le respect d'un Code d'Éthique et de Déontologie. Force de proposition reconnue et écoutée sur les enjeux de la politique du logement en France, la FNAIM est régulièrement consultée par les pouvoirs publics. Possédant à la fois une expérience professionnelle, juridique et économique, elle participe activement à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires. Son maillage national, organisé autour de Chambres Départementales et Régionales, lui permet également de s'inscrire au cœur de l'action sur le terrain, en différenciant les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services qu'ils offrent aux particuliers.

CONTACTS PRESSE

Emmanuelle Savoy – Tél. : 01 44 20 77 31 / 49 / 97 Email : communication@fnaim.fr

Amandine Pesqué – Tél. : 01 40 41 56 17 Email: amandine.pesque@golinharris.com
